

SYNTHESE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

L'établissement du Budget 2012 doit prendre en compte des informations tenant au contexte national et des données de la situation budgétaire et financière de la Commune à croiser avec les priorités d'investissement et les projets souhaités.

I – Le contexte national :

Situation macro-économique :

En France, la progression du PIB est nulle au 2^{ème} trimestre 2011. La croissance devrait atteindre 1,7 % pour 2011 contre 1,5 % en 2010. Les prévisions pour l'année 2012 se situent dans une fourchette comprise entre 0,0 % et + 2,5 % ; ce qui montre l'importance des incertitudes pesant sur la croissance.

Aux Etats-Unis, la croissance en 2012 devrait être de 2 %.

On constate une crise de la Zone Euro, avec une absence de budget commun et une discontinuité fiscale.

Les engagements européens de la France prévoient que le déficit public soit ramené de 5,7 % du PIB en 2011, à 4,5 % pour 2012, puis à 3 % en 2013.

La charge de la dette est pour la première fois en 2012, le premier poste budgétaire de l'Etat.

Les Collectivités territoriales, doivent participer à l'effort financier national avec un gel jusqu'en 2014 des dotations de l'Etat.

Il en résulte pour la Dotation Globale de Fonctionnement, le gel de la dotation de base par habitant et de la dotation superficielle.

Le complément de garantie de la dotation forfaitaire est à nouveau écrêté, comme c'est le cas depuis 2009. La minoration ne peut pas être supérieure à 6 % de la garantie perçue l'année précédente.

Les situations sont donc différenciées selon les communes.

Le principe du gel en valeur des concours financiers de l'Etat entraîne une diminution de 15,57 % des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale.

Dans cet environnement économique, l'Etat a souhaité mettre en place un mécanisme de péréquation horizontale des recettes fiscales intercommunales et communales avec la création d'un Fonds doté de 150 millions d'euros en 2012, puis de 360 millions en 2013 pour atteindre 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements en 2016, soit environ 1 milliard d'euros.

Les contributeurs au Fonds sont les établissements publics dont le potentiel financier qui sert à mesurer la richesse potentielle est supérieur à 90 % au potentiel financier moyen par habitant.

Par la suite, au sein de chaque ensemble intercommunal, l'effort de prélèvement sera réparti entre l'EPCI et les communes membres au prorata de leur contribution au potentiel fiscal agrégé, majoré des attributions de compensation versées par l'EPCI aux communes membres.

Domaine bancaire :

L'année 2011 a été marquée en France par une réduction des participations des banques au financement des besoins des collectivités locales, compte tenu en particulier du retour de la crise des liquidités et des difficultés de financement sur le marché interbancaire.

L'année 2011 a été marquée également par le démantèlement de la banque franco-belge DEXIA, principal financeur des collectivités locales ; les modalités de la poursuite des activités de cette banque sont en cours de négociation.

Données économiques :

Le Gouvernement table sur une croissance de 0,5 % en 2012 ; il souhaite ramener le déficit public en 2012 à 4,5 %.

Les pressions inflationnistes devraient rester inférieures à 2 %.

Les taux d'intérêt restent peu élevés au début de l'année 2012, en particulier grâce au taux directeur de la Banque Centrale Européenne qui a été fixé à 1 %.

La Loi de Finances pour 2012 prévoit à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui s'établit comme suit :

Propriétés bâties : coefficient de 1,018, soit une augmentation des bases de 1,80 %.

Propriétés non bâties : coefficient de 1,018, soit une augmentation des bases de 1,80 %.

La réforme de l'urbanisme prévue en 2011 a été complétée par des décrets publiés le 25 janvier 2012 portant sur la mise en œuvre de la fiscalité de l'aménagement.

II – Structure budgétaire

Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement

Les dotations sont :

-soit supprimées :

Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Communautaire,

-ou en diminution :

avec la Dotation Globale de Fonctionnement qui diminue avec la baisse en 2012 de 1 à 6 % de la dotation de garantie.

Cette dotation représente près de 80 % de la Dotation Globale de Fonctionnement perçue.

Les impôts ménagers seront augmentés de façon raisonnée ; la fixation des taux sera effectuée en fonction des bases fiscales communiquées par les Services Fiscaux.

Les recettes du parc de stationnement gardé pour bus et camping-cars devraient progresser.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement courantes sont basées sur une inflation prévisionnelle de 2,00 %.

Les postes qui évoluent le plus sont les frais d'énergie (gaz et électricité) et d'eau.

Les crédits pour frais de personnel sont maintenus en volume au niveau de l'année précédente. Ils progressent par rapport aux crédits consommés en 2011 de 5,51 %.

Les intérêts de la dette devraient progresser en 2012 d'environ 70.000 € pour un volume global de 650.000 €.

La structure de la dette communale sécurisée avec des emprunts à taux fixe ou à taux fixe bonifié, qui représentent en 2012, 62 % de l'encours, permet de limiter en cas de hausse des taux d'intérêt, la charge des annuités.

Le taux d'intérêt moyen est de 3,48 % avec une durée résiduelle moyenne de 7 ans et 11 mois.

Il est à noter qu'il n'y a pas de produit à risque dans la dette communale (charte GISLLER qui fixe les relations de transparence entre les collectivités locales et les banques).

Les subventions municipales seront stabilisées, par commission attributive, au niveau de 2011, hors la contribution au CCAS.

Les contributions aux organismes extérieurs progresseront avec + 2,24 % pour le contingent départemental d'incendie et + 7,88 % pour le Syndicat Mixte du HAUTACAM.

Les contributions au SMDRA et au SIVOM du Canton de Lourdes Est devraient rester inchangées.

Investissement

Recettes d'Investissement

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par :

- un autofinancement net en diminution par rapport à 2011 en raison d'une légère diminution de l'excédent 2011 reporté et repris au Budget Primitif 2012 et de la progression des charges obligatoires,
- un volume d'emprunt prévisionnel de 3.000.000 d'euros, en fonction de la validation des projets par le Conseil Municipal,
- des subventions qui dépendront de l'instruction des dossiers par les organismes attributaires.
- d'une progression du Fonds de Compensation de la TVA en raison de l'accroissement des dépenses d'investissement de 2010.

En dépenses d'investissement, on peut constater :

- le remboursement du capital de la dette pour 2.051.000 euros.

La dette au 1^{er} janvier 2012 s'élevait à 21.452.512 euros, soit 1.462 euros par habitant.

- des crédits inscrits pour la poursuite et la réalisation de nouveaux projets avec :

Rénovation Urbaine de la Ville

- Travaux dans le Centre-Ville, avec la fin de la réfection de la rue Basse et de ses accès,
- Aménagement du secteur du PN 181,
- Aménagement de la RD 937 – route de Bagnères (réseaux des eaux pluviales).

Actions en matière d'urbanisme :

-Poursuite des aides d'urbanisme pour la réhabilitation des façades et l'amélioration de l'habitat en particulier en matière d'énergie (continuation des actions 2009, 2010 et 2011).

Démarrage du site de l'Avenue Alexandre Marqui (Piscine ; Pôle Petite Enfance ; Tennis ; Salle des Fêtes) :

Avec un volet 2012 :

- Couverture des tennis,
- Réhabilitation de la Salle des Fêtes,

Actions dans le secteur sportif :

- Aménagement de la salle de combat boulevard Roger Cazenave,
- Réalisation de la salle d'accueil éducative près du terrain du Club de football FCL XI, à Lannedarré,
- Concrétisation de la réalisation de la couverture de deux courts de tennis.

Mise en valeur du Patrimoine :

Entretien des bâtiments administratifs, culturels, sportifs et ascenseurs :

- Achèvement de l'aménagement de l'ancienne bibliothèque, Maison de l'Europe,
- Sécurisation des falaises de l'Ophite

Ouvrages d'art : gros entretien :

- Poursuite de l'amélioration de l'éclairage public,
- Programme de réfection de la voirie,
- Réfection du réseau des eaux pluviales.

BUDGETS ANNEXES :

BUDGET DE L'EAU

Le Budget de l'Eau sera sensiblement égal en volume à celui de 2011, mais en nette progression par rapport aux Budgets des autres années.

La surtaxe communale doit être augmentée (de 0,080 € HT /m³ en 2011 à 0,10 € HT / m³ en 2012) soit + 29.000 euros pour 1.450.000 m³ d'eau consommée.

La surtaxe doit permettre le remboursement des annuités de l'emprunt de 350.000 euros mobilisé en 2011 et les intérêts d'un emprunt d'environ 300.000 euros à contracter en 2012. Son montant tient compte de la diminution du volume d'eau potable utilisé à savoir 1.900.000 m³ en 2009, 1.730.000 m³ en 2010, 1.520.000 m³ en 2011 et un prévisionnel de 1.450.000 m³ en 2012.

Les emprunts devraient s'élever au Budget Primitif à 300.000 euros.

Ils s'ajouteront à des emprunts reportés d'un montant d'environ 285.000 euros.

La rémunération du fermier est fixée depuis le 1^{er} octobre 2011 à 0,3311 € HT / m³.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le montant du Budget de l'Assainissement sera en légère diminution par rapport à celui de l'année 2011 (5.400.000 €).

La surtaxe communale d'assainissement fixée en 2011 à 1,35 € HT /m³ ne sera pas modifiée en 2012.

Elle permet en particulier le financement du remboursement des annuités d'emprunts, y compris un emprunt de 1.000.000 d'euros mobilisé en 2011.

Le produit attendu devrait s'établir à environ 2.125.000 m³ pour 1.600.000 m³ assainis.

Le produit constaté en 2011 s'est élevé à 2.067.000 euros.

La rémunération du fermier est fixée à 0,7302 € HT / m³ depuis le 1^{er} octobre 2011.

Des crédits seront inscrits et affectés aux travaux suivants : réseaux de la rue Basse et de ses accès, la réfection des réseaux du chemin de St Pauly, la modernisation des réseaux de la route de Bagnères, l'amélioration et de grosses réparations aux réseaux.

Un emprunt prévisionnel d'équilibre sera inscrit pour 850.000 euros.

Il s'ajoutera à un emprunt reporté de 2011 pour 640.000 euros.

BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE

Le Budget sensiblement identique à celui de 2011, s'élèvera à environ 250.000 euros.

Les dépenses et recettes du stationnement public payant de surface, activité gérée depuis le mois de novembre 2008 en régie directe, sont constatées au Budget Principal de la Commune.

Les recettes prévisionnelles prendront en compte les tarifs de 2012 qui progressent en moyenne de 5,88 % pour les trois premières heures de stationnement et de 3,33 % pour les abonnements saisonniers.

Des crédits sont prévus en investissement à hauteur de 17.000 € pour des travaux d'entretien ; ils viennent en complément des crédits de 2011 affectés au paiement des travaux de conformité de l'ascenseur et de l'habillage de la façade principale du bâtiment.

BUDGET DU GOLF

La subvention communale d'équilibre du budget 2012 ne sera pas augmentée, soit 155.000 euros.

Les tarifs 2012 des cotisations ont été augmentés d'environ 2,50 %.

Les crédits d'investissement seront affectés en particulier à la réalisation de cheminements des voitures sur le parcours, l'acquisition de matériel roulant pour les jardiniers et à la réalisation d'une 2^{ème} tranche de mise en peinture du practice.

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Le budget, similaire à celui de l'année 2011 intégrera des crédits pour l'aménagement en cas de nécessité d'une nouvelle tranche de caveaux de six places au cimetière du Bon Pasteur.

BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Le budget intègre les écritures comptables pour la gestion de la Zone Industrielle de Saux et du bâtiment INFREP (loyers, amortissements et frais généraux). Des crédits sont prévus pour assurer des travaux d'entretien des bâtiments.

BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Les loyers de la location de l'Unité Fermière à la Coopérative des Gaves permettent d'assurer l'entretien du bâtiment.

Pour permettre le remboursement d'un emprunt d'environ 272.000 € à mobiliser en 2012 pour le financement des travaux d'extension, les loyers dans le courant de l'année 2012 feront l'objet d'une actualisation.

BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Le budget correspondra à la cinquième année de gestion en régie directe. Les recettes constatées proviennent de la montée-descente du Funiculaire, de la visite des Grottes, de l'activité de restauration au sommet du Pic et de la vente d'articles à la boutique de souvenirs.

Des crédits seront également ouverts pour assurer des travaux de gros entretien.